

ARRETE n° 22-517

Portant nomination du responsable de l'antenne de Nogent par intérim

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-3, L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu l'arrêté de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 1^{er} juin 2022 portant nomination de Christophe COLLET en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article unique :

Monsieur Pascal ROYER, Directeur des Relations Entreprises, assurera la responsabilité, par intérim, de l'antenne de Nogent, à compter du 17 octobre 2022 jusqu'au 30 juin 2023.

Fait à Troyes, le 17 octobre 2022



Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Pascal ROYER
Directeur des Relations Entreprises

Original : Service des Affaires Juridiques

Copies : Intéressé

DRH

Diffusion générale : www.utt.fr

